



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **22 mai 2017**

Délibération n° 2017-1954

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Travaux de gestion patrimoniale et d'extension du réseau métropolitain d'assainissement - Lots n° 3, 4, 6, 7, 8 et 9 - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés de travaux**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 2 juin 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 24 mai 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Passi, Vesco (pouvoir à M. Képénékian), Aggoun, Mme Beautemps (pouvoir à M. Forissier), M. Gachet (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Mme Runel (pouvoir à Mme Gailliout), M. Sturla (pouvoir à Mme Peillon), Mme Tifra (pouvoir à Mme Belaziz), M. Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon).

Conseil du 22 mai 2017

Délibération n° 2017-1954

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Travaux de gestion patrimoniale et d'extension du réseau métropolitain d'assainissement - Lots n° 3, 4, 6, 7, 8 et 9 - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés de travaux**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 avril 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Présentation de la consultation

1° - Objet de la consultation

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution du marché (6 lots) portant sur les travaux de gestion patrimoniale et d'extension du réseau métropolitain d'assainissement. Ces marchés concerneront :

- des travaux spécifiques de gestion patrimoniale, de renouvellement et d'extension tels que la construction d'ouvrages à grande profondeur et/ou en présence de nappe phréatique, hors fonçage, forage, chemisage et tubage,
- des travaux de réhabilitation d'égouts visitables sur l'ensemble du réseau métropolitain,
- des travaux de réalisation de chemisages et de tubages sur l'ensemble des réseaux métropolitains d'assainissement,
- des travaux de construction de collecteurs ou de branchements particuliers par procédé de fonçage ou de forage sur l'ensemble des réseaux métropolitains d'assainissement.

Le montant global minimum des travaux s'élèverait à 6 800 000 €HT, soit 8 160 000 €TTC sur 2 ans fermes.

Les lots techniques n° 6, 7, 8 et 9 sont sans montant maximum.

Compte tenu de leurs montants prévisionnels respectifs, les lots géographiques n° 1, 2 et 5 sont soumis pour lancement de la procédure et autorisation de signature à la Commission permanente du 15 mai 2017.

2° - Allotissement du marché

Les prestations à réaliser feraient l'objet de 2 lots géographiques et de 4 lots techniques définis ci-après, qui seront attribués séparément à une entreprise seule ou à un groupement d'entreprises :

- lot n° 3 : secteur ET est comprenant les Communes de Vaulx en Velin, Jonage, Meyzieu, Décines Charpieu, Bron, Chassieu, Saint Priest, Mions, Corbas, Feyzin, Solaize, Saint Fons et Vénissieux,

- lot n° 4 : secteur ET nord comprenant les Communes de Genay, Neuville sur Saône, Montanay, Cailloux sur Fontaines, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Rochetaillée sur Saône, Sathonay Village, Fontaines sur Saône, Sathonay Camp, Rillieux la Pape, Caluire et Cuire, Curis au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Poleymieux au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Champagne au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Ecully, Limonest, Albigny sur Saône, Dardilly, Lissieu et Quincieux,

- lot n° 6 : la réalisation de travaux spécifiques de gestion patrimoniale, de renouvellement et d'extension, tels que la construction d'ouvrages à grande profondeur et/ou en présence de nappe phréatique, hors fonçage, forage, chemisage et tubage,

- lot n° 7 : la réhabilitation d'égouts visitables sur l'ensemble du réseau métropolitain,

- lot n° 8 : la réalisation de chemisages et de tubages sur l'ensemble des réseaux métropolitains d'assainissement,

- lot n° 9 : la construction de collecteurs ou de branchements particuliers par procédé de fonçage ou de forage sur l'ensemble des réseaux métropolitains d'assainissement.

II - La procédure de passation du marché

1° - Procédure d'attribution et forme du marché

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 26, 33, 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Les lots feraient l'objet d'un accord-cadre à bons de commande, au sens des articles 78 et 80 du décret n° 2016-360 énoncé ci-dessus.

Ils seraient conclus pour une durée ferme de 2 ans.

Le présent marché intègre des conditions d'exécution à caractère social et prévoit notamment la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale.

2° - L'engagement de commande

Les lots comporteraient un engagement de commande suivant :

N° du lot	Libellé du lot	Engagement minimum de commande sur la durée ferme du marché		Engagement maximum de commande sur la durée ferme du marché	
		en € HT	en € TTC	en € HT	en € TTC
3	secteur ET est comprenant les Communes de Vaulx en Velin, Jonage, Meyzieu, Décines Charpieu, Bron, Chassieu, Saint Priest, Mions, Corbas, Feyzin, Solaize, Saint Fons et Vénissieux	1 500 000	1 800 000	6 000 000	7 200 000
4	secteur ET nord comprenant les Communes de Genay, Neuville sur Saône, Montanay, Cailloux sur Fontaines, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Rochetaillée sur Saône, Sathonay Village, Fontaines Sur Saône, Sathonay Camp, Rillieux la Pape, Caluire et Cuire, Curis au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Poleymieux au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Champagne au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Ecully, Limonest, Albigny sur Saône, Dardilly, Lissieu et Quincieux	1 500 000	1 800 000	6 000 000	7 200 000

N° du lot	Libellé du lot	Engagement minimum de commande sur la durée ferme du marché		Engagement maximum de commande sur la durée ferme du marché	
		en € HT	en € TTC	en € HT	en € TTC
6	réalisation de travaux spécifiques de gestion patrimoniale, de renouvellement et d'extension tels que la construction d'ouvrages à grande profondeur et/ou en présence de nappe phréatique, hors fonçage, forage, chemisage et tubage	1 300 000	1 560 000	sans montant maximum	
7	réhabilitation d'égouts visitables sur l'ensemble du réseau métropolitain	1 300 000	1 560 000	sans montant maximum	
8	réalisation de chemisages et de tubages sur l'ensemble des réseaux métropolitains d'assainissement	700 000	840 000	sans montant maximum	
9	construction de collecteurs ou de branchements particuliers par procédé de fonçage ou de forage sur l'ensemble des réseaux métropolitains d'assainissement	500 000	600 000	sans montant maximum	

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président, à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le dit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement de la procédure d'appel d'offres, en vue de l'attribution des marchés de travaux de gestion patrimoniale et d'extension du réseau métropolitain d'assainissement pour les lots n° 3, 4, 6, 7, 8 et 9.

2° - Autorise, dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, monsieur le Président à poursuivre par voie de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables (article 30-I-2 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016) ou procédure concurrentielle avec négociation (article 25-II-6° du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016) ou par la voie d'un nouvel appel d'offres aux conditions prévues aux articles 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, selon la décision de l'acheteur.

3° - Les offres seront choisies par la commission permanente d'appel d'offres de la Métropole de Lyon.

4° - Autorise monsieur le Président à signer l'accord-cadre à bons de commande et tous les actes y afférents relatifs aux travaux de gestion patrimoniale et d'extension du réseau métropolitain d'assainissement, conformément à l'attribution de la commission d'appel d'offres :

- lot n° 3 : secteur ET est, qui comprend les Communes de Vaulx en Velin, Jonage, Meyzieu, Décines-Charpieu, Bron, Chassieu, Saint Priest, Mions, Corbas, Feyzin, Solaize, Saint Fons, Vénissieux pour un montant minimum de 1 500 000 € HT, soit 1 800 000 € TTC, et pour un montant maximum de 6 000 000 € HT soit 7 200 000 € TTC, pour une durée ferme de 2 ans,

- lot n° 4 : secteur ET nord, qui comprend les Communes de Genay, Neuville sur Saône, Montanay, Cailloux sur Fontaines, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Rochetaillée sur Saône, Sathonay Village, Fontaines sur Saône, Sathonay Camp, Rillieux la Pape, Caluire et Cuire, Curis au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Poleymieux au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Champagne au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Ecully, Limonest, Albigny sur Saône, Dardilly, Lissieu, Quincieux, pour un montant minimum de 1 500 000 € HT, soit 1 800 000 € TTC, et pour un montant maximum de 6 000 000 € HT, soit 7 200 000 € TTC, pour une durée ferme de 2 ans,

- lot n° 6 : réalisation de travaux spécifiques de gestion patrimoniale, de renouvellement et d'extension tels que la construction d'ouvrages à grande profondeur et/ou en présence de nappe phréatique, hors fonçage, forage, chemisage et tubage pour un montant minimum de 1 300 000 €HT, soit 1 560 000 €TTC, et sans montant maximum pour une durée ferme de 2 ans,

- lot n° 7 : réhabilitation d'égouts visitables sur l'ensemble du réseau métropolitain pour un montant minimum de 1 300 000 €HT, soit 1 560 000 €TTC, et sans montant maximum pour une durée ferme de 2 ans,

- lot n° 8 : réalisation de chemisages et de tubages sur l'ensemble des réseaux métropolitains d'assainissement pour un montant minimum de 700 000 €HT soit 840 000 €TTC, et sans montant maximum pour une durée ferme de 2 ans,

- lot n° 9 : construction de collecteurs ou de branchements particuliers par procédé de fonçage ou de forage sur l'ensemble des réseaux métropolitains d'assainissement pour un montant minimum de 500 000 €HT, soit 600 000 €TTC, et sans montant maximum pour une durée ferme de 2 ans.

5° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits à inscrire chaque année au budget principal et au budget annexe de l'assainissement - exercices 2018 et 2019 - compte 2315 sur diverses opérations de la section d'investissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 24 mai 2017.